

RÈGLEMENT DE CONCOURS: Dr. Oetker Big Americans – Play-Offs 2024

ARTICLE 1

La société anonyme Dr. Oetker, dont le siège est situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 7B – boîte 1, organise un concours sans obligation d'achat. Le “ **Dr. Oetker Big Americans Play-Offs 2024**”, ci-après dénommé « Concours », débute le 10 avril 2024 à 00:00 et se termine le 14 mai 2024 à 23:59. Ce concours se déroule en Belgique. Le concours est supervisés par Maître Eric DE BELDER, huissier à 2200 Herentals, St Jobsstraat 21.

ARTICLE 2

Ce règlement détermine les conditions générales de participation à ce concours. En participant, le participant reconnaît avoir explicitement pris connaissance du règlement. La participation implique l'acceptation irrévocable de toutes les dispositions du règlement.

2.1. Peut participer à l'action, toute personne physique domiciliée en Belgique et âgée d'au moins 18 ans.

2.2. Les collaborateurs de Dr. Oetker, de même que toute personne travaillant dans des entreprises liées à Dr. Oetker, ainsi que toute personne concernée directement ou indirectement par (l'organisation de) l'action ou le prix ou l'offreur (indirect) du prix, sont exclus de la participation.

2.3. La participation au concours implique que le Participant accepte intégralement le présent règlement, les codes éthiques applicables à l'utilisation de l'Internet et la législation belge en la matière. La participation au concours implique également que le Participant connaît et accepte la nature et les limites de l'Internet, et plus précisément les performances techniques, les temps de réponse du site Web visité (www.facebook.com),

www.instagram.com, www.tiktok.com) , l'indisponibilité possible du site Web, la demande et la transmission de données, le risque d'interruption de la connexion et, de façon plus générale, les risques qui vont de pair avec toute connexion Internet et tout transfert de données, en ce cas la perte éventuelle ou un mauvais usage de données et les risques de contamination par un virus. Chaque Participant doit prendre les mesures nécessaires pour protéger son logiciel et/ou les données qui sont stockées sur son ordinateur. La connexion au site Web et la participation des participants au concours se font sous leur propre responsabilité.

2.4. Le Participant ne peut participer à l'action que durant la période de l'action et uniquement de la façon décrite ci-après à l'article 3.1. Tout Participant qui transmettrait sa participation en retard, trop tôt ou sans respecter les modalités prescrites serait exclu de la participation, sans autre forme de communication.

2.5. La participation est gratuite, étant entendu que les frais de la connexion Internet, de matériel et de logiciel sont à la charge du Participant.

2.6. Le Participant doit être domicilié en Belgique. Il n'est pas possible de participer au concours d'une autre façon que celle décrite dans le présent règlement, et toute participation contraire au présent règlement sera considérée comme non valable.

2.7. Par sa participation à l'action, le Participant se déclare d'accord avec les conditions générales de l'action. Si un Participant a participé à l'action en violation des conditions de l'action, Dr. Oetker se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant pour ce qui concerne le gain en question, et/ou d'exclure le Participant de cette action et d'éventuelles actions suivantes. Dr. Oetker n'est pas obligée de mentionner que le gain est supprimé.

2.8. Toute participation au travers de scripts déterminés, systèmes, fonctions automatiques ou de toutes sortes de techniques qui accroissent les chances de gagner est interdite.

2.9. En cas d'abus, de (suspçon de) fraude, de manipulation ou de contournement des conditions de l'action, Dr. Oetker se réserve le droit d'exclure certains (groupes de) Participants.

2.10. Chaque participant ayant la même adresse e-mail, le même nom ou le même numéro de téléphone peut participer plusieurs fois mais ne peut gagner qu'un seul prix.

ARTICLE 3

3.1 Ce concours est divisé en 30 mini-concours différents. Chaque mini-concours indique un match de football particulier (voir l'aperçu au point 3.2.), pour lequel on peut gagner des tickets pour 2 personnes. Chaque mini-concours a une date de fin spécifique, c'est-à-dire le jour où le mini-concours se termine. La durée de ce concours s'étend du 10 avril 2024 au 14 mai 2024 23:59.

3.2. Les participants peuvent prendre part au concours en sélectionnant d'abord le match pour lequel ils souhaitent gagner des billets duo. Puis, ils doivent répondre à la question du concours. Ensuite, les participants doivent entrer leur prénom, nom, date de naissance, adresse e-mail et numéro de téléphone. Enfin, ils doivent répondre à la question subsidiaire.

Il y aura une question subsidiaire par mini-concours. Les 3 participants qui répondront le plus correctement possible à la question subsidiaire remporteront le mini-concours et gagneront ainsi chacun un ticket pour 2 personnes pour le match en question.

La question subsidiaire est la suivante : "Combien de participations y aura-t-il pour gagner des billets pour le match de football de votre choix ?". Cela concerne toujours les matchs suivants, la date de fin du match indiquée ci-dessous. La date de fin dépend donc de chaque mini-match.

Numéro de concours	Mini concours – Match de foot	Jour du match	Date de fin (mini concours)	Nàbre de gagnants (T: 90)
1	Europe Play-Offs: KV Malines – OH Louvain	Samedi 27 avril 2024 à 16:00	10 avril 00:00 au 16 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
2	Europe Play-Offs: Standard - STVV	Samedi 27 avril 2024 à 18:15	10 avril 00:00 au 16 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
3	Europe Play-Offs: La Gantoise - Westerlo	Samedi 27 avril 2024 à 20:45	10 avril 00:00 au 16 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
4	Champions' Play-Offs: KRC Genk – Club Bruges	Dimanche 28 avril 2024 à 13:30	10 avril 00:00 au 16 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
5	Champions' Play-Offs: Cercle de Bruges - Anderlecht	Dimanche 28 avril 2024 à 16:00	10 avril 00:00 au 16 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
6	Champions' Play-Offs: Union – Antwerp	Dimanche 28 avril 2024 à 18:30	10 avril 00:00 au 16 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
7	Europe Play-Offs: Westerlo – STVV	Vendredi 03 mai 2024 à 20:45	16 avril 16:00 au 23 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
8	Europe Play-Offs: KV Malines – La Gantoise	Samedi 04 mai 2024 à 18:15	16 avril 16:00 au 23 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
9	Europe Play-Offs: OH Louvain - Standard	Dimanche 05 mai 2024 à 16:00	16 avril 16:00 au 23 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
10	Champions' Play-Offs: Cercle de Bruges – KRC Genk	Samedi 04 mai 2024 à 20:45	16 avril 16:00 au 23 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
11	Champions' Play-Offs: Antwerp – Club Bruges	Dimanche 05 mai 2024 à 13:30	16 avril 16:00 au 23 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)

12	Champions' Play-Offs: Union - Anderlecht	Dimanche 05 mai 2024 à 18:30	16 avril 16:00 au 23 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
13	Europe Play-Offs: Standard – Westerlo	Vendredi 10 mai 2024 à 20:45	23 avril 16:00 au 30 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
14	Europe Play-Offs: La Gantoise – OH Louvain	Dimanche 12 mai 2024 à 13:30	23 avril 16:00 au 30 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
15	Europe Play-Offs: STVV – KV Malines	Dimanche 12 mai 2024 à 16:00	23 avril 16:00 au 30 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
16	Champions' Play-Offs: Anderlecht – KRC Genk	Samedi 11 mai 2024 à 20:45	23 avril 16:00 au 30 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
17	Champions' Play-Offs: Antwerp – Cercle de Bruges	Dimanche 12 mai 2024 à 18:30	23 avril 16:00 au 30 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
18	Champions' Play-Offs: Club Bruges – Union	Lundi 13 mai 2024 à 20:30	23 avril 16:00 au 30 avril 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
19	Europe Play-Offs: STVV – OH Louvain	Vendredi 17 mai 2024 à 20:45	30 avril 16:00 au 7 mai 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
20	Europe Play-Offs: Westerlo – KV Malines	Samedi 18 mai 2024 à 18:15	30 avril 16:00 au 7 mai 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
21	Europe Play-Offs: Standard – La Gantoise	Samedi 18 mai 2024 à 20:45	30 avril 16:00 au 7 mai 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
22	Champions' Play-Offs: Cercle de Bruges - Union	Dimanche 19 mai 2024 à 13:30	30 avril 16:00 au 7 mai 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
23	Champions' Play-Offs: Anderlecht – Club Bruges	Dimanche 19 mai 2024 à 18:30	30 avril 16:00 au 7 mai 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
24	Champions' Play-Offs: KRC Genk - Antwerp	Lundi 20 mai 2024 à 18:30	30 avril 16:00 au 7 mai 2024 16:00	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)

25	Europe Play-Offs: La Gantoise – STVV	Samedi 25 mai 2024 à 20:30	7 mai 16:00 au 14 mai 2024 23:59	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
26	Europe Play-Offs: OH Louvain – Westerlo	Samedi 25 mai 2024 à 20:30	7 mai 16:00 au 14 mai 2024 23:59	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
27	Europe Play-Offs: KV Malines – Standard	Samedi 25 mai 2024 à 20:30	7 mai 16:00 au 14 mai 2024 23:59	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
28	Champions' Play- Offs: Club Bruges – Cercle de Bruges	Dimanche 26 mai 2024 à 18:30	7 mai 16:00 au 14 mai 2024 23:59	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
29	Champions' Play- Offs: Union – KRC Genk	Dimanche 26 mai 2024 à 18:30	7 mai 16:00 au 14 mai 2024 23:59	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)
30	Champions' Play- Offs: Antwerp – Anderlecht	Dimanche 26 mai 2024 à 18:30	7 mai 16:00 au 14 mai 2024 23:59	3 gagnants (1 ticket duo par gagnant)

3.3. Période de l'action : l'action se déroule du 10 avril 2024 au 14 mai 2024 à 23:59.

ARTICLE 4

4.1. Prix par mini concours: 3 x 2 tickets pour le match respectif pour lequel on a joué. Les tickets sont nominatifs et seront envoyés par e-mail à la fin du mini-concours (voir 3.2). Seule les personnes dont les noms correspondent à ceux mentionné sur les tickets seront admis au stade. Les tickets sont toujours des places assises et pour la section de l'équipe qui reçoit. La valeur des billets varie entre 20 et 40 euros.

4.2. Le prix est strictement personnel. Il ne peut être échangé contre de l'argent, des biens et/ou des services ni cédé sans l'accord écrit de Dr. Oetker. L'organisateur ne donne aucune garantie concernant les prix.

4.3. Si le gagnant sélectionné en fonction des critères susmentionnés doit être exclu du concours sur la base des règles établies dans le présent règlement, l'organisateur peut retirer le prix sans que le participant concerné puisse

réclamer une quelconque compensation. Dans une situation de ce type, le prix sera attribué au gagnant sélectionné suivant.

ARTICLE 5

5.1. Les gagnants du mini-concours seront choisis en fonction de leur réponse à la question subsidiaire "Combien de participations y aura-t-il pour gagner des billets pour le match de football de votre choix ?". Les 3 personnes qui répondront le plus correctement possible à cette question gagneront le mini-concours.

5.2. En cas d'égalité, le timing sera pris en compte, dans ce cas le premier participant gagnera et remportera le prix mentionné.

5.3. Il y aura donc 30 x 3 gagnants : il y a 30 mini-concours et 3 gagnants seront choisis pour chaque mini-concours.

5.4. Les gagnants seront avertis par e-mail.

5.5. Les gagnants seront choisis à la fin de chaque mini concours. Les autres participants ne seront pas avertis.

5.6. Si un gagnant ne s'est pas identifié chez Dr. Oetker dans le délai spécifié dans la notification, Dr. Oetker se réserve le droit de déterminer un nouveau gagnant pour le prix en question.

5.7. Après que les gagnants aient accepté leur prix, les gagnants seront contactés pour fixer les modalités pratiques. Si un prix ne serait malheureusement plus disponible, le ou les gagnants en recevront un autre, de valeur similaire.

5.8. Aucune communication ne sera échangée au sujet des résultats de l'action.

5.9. A la requête de Dr. Oetker, les gagnants doivent pouvoir s'identifier valablement pour rendre possible l'attribution du prix.

ARTICLE 6

6.1. Il pourra être demandé au gagnant de coopérer à des activités de promotion relatives à l'action, comme par exemple des reportages photos ou vidéo ou des interviews. Le cas échéant, Dr. Oetker se réserve le droit de publier ces reportages photos/vidéo ou ces interviews et/ou de les reproduire

par quelque procédé que ce soit. Aucune rétribution ou royalty ne pourra être réclamée à Dr. Oetker à cet égard.

ARTICLE 7

7.1. Dr. Oetker n'est en aucune manière responsable pour les frais, les dépenses complémentaires que le Participant pourrait encourir en rapport avec (la remise ou l'utilisation) du prix.

7.2. L'organisateur se réserve le droit de modifier le concours pendant la durée du concours et/ou d'y mettre fin avant la date de fin sans que le Participant puisse réclamer quoi que ce soit à l'organisateur en cas d'annulation du concours et/ou d'adaptation nécessaire des modalités du concours, quelle que soit la raison de cette annulation ou adaptation. Aucune correspondance ne sera échangée (par ex. échange de lettres, de courriels et/ou entretiens téléphoniques) au sujet de cette modification ou annulation. Toutes les communications et/ou publications complémentaires concernant le concours tiendront lieu de point du règlement.

7.3. Dans la mesure autorisée par la législation applicable, la responsabilité de l'organisateur sera exclue en cas d'accidents ou de dommages résultant de l'attribution du prix, de l'utilisation du prix (par un Participant ou des tiers) ou de la participation à ce concours, quelles que soient la nature et la cause de l'accident ou du dommage, en ce compris tous les inconvénients de toute nature imputables à un cas de force majeure, à des problèmes liés à l'Internet, au réseau, au logiciel ou au matériel, ainsi qu'en cas d'erreur commise à l'entrée de données.

7.4. Sauf acte délibéré ou faute grave, Dr. Oetker, ses collaborateurs, les auxiliaires ou tiers auxquels Dr. Oetker est susceptible de faire appel ne peuvent être tenus responsables d'éventuelles perturbations (quelle qu'elles soient) affectant les logiciels, l'ordinateur, le réseau ou Internet et qui auraient pour conséquence que la participation du Participant ne soit pas reçue par Dr. Oetker ou qu'elle soit reçue de manière incomplète ou tardive.

7.5. Dr. Oetker n'offre aucune garantie concernant le prix remis et exclut toute responsabilité (sauf acte délibéré ou faute grave) à ce propos. Dr. Oetker ne pourra être tenu responsable de défauts éventuels affectant le prix, de la réception du prix au-delà de la date annoncée ou de différences d'ordre secondaire entre le prix octroyé (ou le prix de remplacement) et le prix annoncé.

7.6. Aucune faute d'orthographe ou faute de programmation pourra être invoquée pour justifier une obligation quelconque dans le chef de l'organisateur. En cas de fraude de la part du/des Participant(s), Dr. Oetker ne peut être tenue pour responsable.

ARTICLE 8

8.1. Toutes les données personnelles que communiquent les Participants dans le cadre de l'action sont traitées de façon strictement confidentielle et conformément à la législation en vigueur en matière de la protection de la vie privée.

8.2. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998), l'organisateur informe les Participants du fait que leurs données à caractère personnel (telles que définies dans la loi susmentionnée) seront insérées dans un fichier qui sera utilisé par l'organisateur ou une entreprise liée à l'organisateur afin de garantir le bon déroulement du concours. Les données à caractère personnel des Participants seront uniquement utilisées dans le cadre du concours et ne seront en aucun cas transmises à des entreprises qui ne sont pas liées à l'organisateur. La loi susmentionnée concernant la protection de la vie privée et la loi sur le commerce électronique (à savoir la loi du 11 mars 2003 sur certains aspects juridiques des services de la société de l'information) seront en outre rigoureusement respectées. Depuis le 25.5.2018, la nouvelle loi européenne sur la protection de la vie privée (Règlement général sur la protection des données) - AVG) est applicable.

8.3. Conformément à la loi susmentionnée concernant la protection de la vie privée, les Participants auront, selon les conditions et les modalités légales y afférentes, accès aux données personnelles les concernant dans le fichier susmentionné, ainsi que le droit de demander la correction de mentions erronées éventuelles ou la suppression des données à caractère personnel. Par leur participation au concours, les Participants acceptent que leur nom puisse être publié par l'organisateur, de même que leur identification en tant que participant et/ou gagnant du concours. Ils acceptent également que leur photo soit publiée sur les sites Web de l'organisateur ou d'entreprises liées à l'organisateur. 8.4. En participant au concours, les participants acceptent que le nom et la date de naissance des gagnants soient transmis à l'organisation Pro

League nv afin d'émettre des tickets strictement nominatifs. Les données ne seront pas utilisées d'une autre manière par Pro League nv.

ARTICLE 9

La participation au concours oblige l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. Pour obtenir une copie « papier » du présent règlement, les participants doivent envoyer une enveloppe dûment affranchie avec leur adresse à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B - bus 1, 1831 Diegem, avec la mention " Dr. Oetker Big Americans Play-Offs 2024".

Exceptés les cas prévus aux articles 5, 6 et 7, il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni avant, ni pendant, ni après ledit concours. Toute réclamation relative au présent concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant l'attribution ou la remise des prix à Dr. Oetker S.A., De Kleetlaan 7B - bus 1, 1831 Diegem. Aucune réclamation formulée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte. Toute réclamation introduite après ce délai ou non formulée par écrit ne sera pas prise en compte. Le présent règlement est soumis au droit belge. En cas de litige relatif à son application, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles seront compétents pour les personnes résidant en Belgique.

ARTICLE 10

10.1. Dr. Oetker est autorisé de changer les conditions de l'action (sans explication) ou d'annuler l'action.

10.2. Les présentes conditions de l'action sont soumises au droit belge. Le juge compétent, siégeant à Anvers (Belgique), est également compétent pour connaître d'éventuels litiges entre Dr. Oetker et le Participant, mais uniquement après concertation préalable des deux parties.

10.3. Facebook et/ou Instagram et/ou TikTok ne sont en aucun cas liés à la promotion. Ils ne supportent pas cette promotion et ne peuvent être tenu responsable pour des problèmes.

Date dernier changement : 08/04/2024